

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Moulengui-Binza: un jeune homme meurt des suites d'une morsure de serpent

Lung MOUSSAVOU
Tchibanga/Gabon

UNE partie de pêche vient de virer au drame à Dilemba, un village situé à 18 km de Moulengui-Binza, le chef-lieu du département de Mongo dans la province de la Nyanga. Felgui Kadina, Congolais de 25 ans, y a, en effet, été victime d'une morsure de serpent qui lui a été fatale. Il a perdu la vie quelques minutes seulement après l'attaque du reptile. Selon les premières informa-

tions, le jour des faits, Felgui Kadina et un de ses proches se sont rendus à la rivière Vougou située à 8 km de Dilemba, où ils ont mis à l'eau leur filet. De retour sur les lieux peu de temps après, les deux pêcheurs constatent beaucoup d'agitation autour du piège. En allant au plus près, Felgui Kadina constate qu'un reptile de couleur noir et blanc s'y trouve. Malgré les conseils de prudence de son compagnon, le jeune pêcheur congolais décide de neutraliser le reptile par la tête. Mais au moment de se saisir d'une pierre, aux fins de l'assommer, la bête

réputée extrêmement venimeuse parvient instantanément à lui enfoncer ses crocs à la hauteur du pouce. En 5 minutes, la victime a succombé des suites de cette terrible morsure. Avant de pousser un dernier soupir, Felgui Kadina aurait confié à son frère, qu'il a froid et sent ses forces l'abandonner. Informés par le chef de regroupement de Dilemba, c'est en compagnie du médecin de l'unité sanitaire locale que les gendarmes de la brigade de Moulengui-Binza se sont rendus sur le lieu du drame pour le

constat d'usage. À noter que la mort brutale du jeune homme a provoqué de vives tensions entre les villageois. Et pour cause. Certains membres de la maisonnée de Felgui Kadina ont vu dans l'attaque de ce serpent l'ombre d'un assassinat aux contours mystiques. La présence des Officiers de police judiciaire (OPJ) a, heureusement, permis de calmer les ardeurs de chaque côté. Qu'à cela ne tienne, une enquête a été ouverte sur instructions du parquet de Tchibanga.



Photo: Lung

Le serpent dont la morsure est à l'origine de la mort du jeune homme au village Dilemba, dans la province de la Nyanga.

Justice: Guy Nzouba Ndama sera fixé aujourd'hui

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LE numéro un du parti politique "Les Démocrates", Guy Nzouba Ndama, devrait connaître ce mardi 25 octobre 2022, jour de délibéré, la décision du tribunal correctionnel de Franceville, relativement aux poursuites dont il est l'objet de la part de cette juridiction. L'ancien président de l'Assemblée nationale se serait rendu auteur du délit de contrebande de marchandises prohibées. Une infraction prévue et réprimée par le Code de procédure douanière. Au cours de l'audience du 18 octobre dernier, le Ministère public a, par le truchement du nouveau procureur de la République près le tribunal de première instance du chef-lieu de la province du Haut-Ogooué, requis six mois

d'emprisonnement avec sursis et un remboursement de deux milliards trois cent quatre-vingt millions de francs CFA. Autrement dit, le double de la somme avec laquelle le natif de la Lolo-Bouenguidi avait été interpellé. Euphrasie Ayemingué rejetant au passage la pièce justificative des fonds versée au dossier. À la faveur de leurs plaidoiries, les avocats du mis en cause ont mis en évidence le fait que la procédure était dénaturée et incohérente. Non sans s'efforcer de jeter le discrédit sur les procès-verbaux produits par les douaniers et les gendarmes de Kabala, qu'ils jugent tout à fait contradictoires. Aussi pour Mes Lubin Ntoutoume, Martial Dibangoyi-Loundou et Cédric Maguisset, l'infraction de contrebande n'est-elle nullement constituée.



Photo: Nadège ONTOUNOU

Guy Nzouba Ndama et ses conseils devraient être fixés ce jour.



APPEL D'OFFRES

La Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG) lance un appel d'offres relatif à la construction de microcentrales solaires hybrides PV/Diesel dans les localités isolées exploitées par la SEEG.

Commanditaire
Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Objet du marché
Construction de microcentrales solaires hybrides PV/Diesel.

Date de lancement
Mardi 25 octobre 2022

Source de financement
Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Critères d'éligibilité
Les critères d'éligibilité seront détaillés dans le règlement particulier d'appel d'offres fourni dans le dossier d'appel d'offres.

Retrait des dossiers d'appel d'offres
Les dossiers d'appel d'offres sont à retirer, sur une clé USB neuve, à l'adresse suivante :

Direction des Achats et Stocks de la SEEG
Base Technique SEEG, sise en face de l'immeuble GABON TELECOM
B.P : 2082 Libreville - Gabon
Tel : 011 76 76 07

Le retrait du dossier complet d'appel d'offres est conditionné par la présentation du reçu de paiement.

Frais de dossier (non remboursables)
300 000 FCFA à régler à la caisse située au 4ème étage du Siège social de la SEEG entre 12h00 et 15h00.

Date de visite de site
Lundi 07 Novembre 2022

Date limite de remise des offres
Vendredi 09 Décembre 2022 à 15h00.

Période de retrait des dossiers d'appel d'offres
De Mardi 25 octobre 2022 au Vendredi 04 Novembre 2022, de 08h00 à 15h30.

 seeg.gabon
 www.seeg-gabon.com